



*Commune des Avirons*

Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 5 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**08 OCT. 2018**

que la convocation du Conseil a été faite le **26 septembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** Mme RIVIERE Suzette – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget supplémentaire 2018**

- Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2018 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

	<b>Recettes : + 340 485,00</b>	<b>Dépenses : + 340 485,00</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 4 500,00	+ 4 500,00
<b>Investissement</b>	+ 335 985,00	+ 335 985,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2017, soit :

**En section de fonctionnement :**

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

**En section d'investissement :**

- Dépenses : + 234 872,00
- Recettes : + 335 985,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2017 et les inscriptions nouvelles, soit :

**Pour la section de fonctionnement :**

En recettes : + 4 500 € soit :

Chap. 70 – Vente de produits	-	18 667,76
Chap 002 – Résultat reporté	+	23 167,76

En dépenses : + 4 500,00 € avec :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+	4 500,00
---	---	----------

**Pour la section d'investissement :**

En recettes : Néant

En dépenses :

Chap 23 – Immobilisations en cours	+	267,39
Chap. 001 – Solde d'exécution négatif reporté	+	109 845,61

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2018 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	<b>Recettes : + 340 485,00</b>	<b>Dépenses : + 340 485,00</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 4 500,00	+ 4 500,00
<b>Investissement</b>	+ 335 985,00	+ 335 985,00

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

